Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 50 (1955)

Heft: 3-fr

Artikel: Allocution du Conseiller fédéral Etter

Autor: Etter

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173554

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Allocution du Conseiller fédéral Etter

Le devoir qui m'incombe est clair. A l'occasion de la fête de ce jour j'ai l'honneur de vous apporter le salut du Conseil Fédéral et de vous remercier des éminents services rendus au pays par votre association pendant le premier demi-siècle de son existence. J'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt du dernier cahier de votre revue, qui offre un tableau impressionnant de votre activité, et qui éclaire si bien vos efforts et votre méthode. Vous avez certes le droit d'être satisfaits en considérant les résultats de votre action. Si les vingtcinq premières années ont été principalement consacrées à l'organisation interne, à l'élaboration de votre doctrine et à sa propagation dans le peuple suisse, vous avez mené à chef, dans les vingt-cinq années suivantes, des entreprises de grande envergure que les contemporains des débuts auraient tenues pour impossibles. Vous avez marché de succès en succès; de ces succès je vous félicite. Mais je vous félicite surtout de ce que le programme et les buts du Heimatschutz, qui



étaient ceux d'une minorité éclairée, sont grâce à vous devenus aujourd'hui, pour ainsi dire, le bien commun du peuple suisse tout entier. C'est là la plus belle récompense de vos efforts.

Cela dit, il serait pourtant erroné de conclure que votre tâche est accomplie et que votre vigilance et vos efforts soient devenus superflus. Il m'importait seulement de marquer que vos principes sont reconnus et vos appels entendus tout autrement qu'ils ne l'étaient lors des débuts de la Ligue. Tel est le résultat de votre action; les semences jetées par vous ont levé et ont prospéré.

Loin de nous la pensée de lancer la pierre aux générations qui nous ont précédés. Il serait vain de pleurer les trésors perdus. Et pourtant jetons un regard en arrière. Le XIXe siècle vit une révolution, un renversement économique aussi bien que politique. Un pays qui connaissait l'artisanat citadin, mais dont la population était dans sa grande majorité vouée aux travaux de la campagne, se transforma au cours de quelques décennies en un pays fortement industrialisé. Les valeurs du passé n'eurent plus cours. On allait de l'avant; on était fasciné par la croyance au progrès illimité. Les villes prirent de l'extension. De vénérables murailles, des bastions et des tours furent rasés; le réseau des chemins de fer fut créé; les eaux des ruisseaux et des fleuves torrentueux furent matées, elles cessèrent de bondir, et remplirent peu à peu des lacs artificiels. Souvent de précieux objets d'art furent cédés pour trente deniers; le discrédit atteignit beaucoup d'us et de coutumes. Seul ce qui était neuf plaisait.

L'heure avait donc sonné; il fallait, en ce début de siècle, que des hommes de sens et de poids se constituent en une phalange et brandissent une bannière qui, dès lors, flotterait bien haut et serait visible de partout sur la terre suisse. Le progrès technique, bien entendu, a poursuivi sa marche. Villes et villages ont continué de grandir. Et, en dehors de ceux-ci, de nouvelles atteintes, en plaine et en montagne, ont terni le paysage helvétique. Et cependant un fait nouveau, de grande portée, est intervenu: le respect de ce qui est du terroir, de ce qui nous relie au passé, s'est réveillé et s'est consolidé. Nous avons reconnu que nous possédons des biens de tous genres à défendre et à cultiver, des biens qui nous viennent de nos pères et qui sont aussi divers que sont divers les membres de la Confédération, biens dont nous sommes solidairement responsables. Le

souci s'est ravivé de la beauté de nos villes, de nos bourgs et de nos hameaux. Nous avons pris conscience du devoir de conserver et les œuvres d'art et les sites admirables dont se compose le visage de la patrie. Si nous en sommes là, c'est pour une grande part grâce à vous. Grâce à vous, beaucoup de mélodies et de chansons populaires sont reprises et chantées. Grâce à vous, les richesses de nos dialectes et de nos parlers locaux ont été mieux senties. Les costumes traditionnels ont été mis en honneur, de même que l'art domestique et les coutumes particulières à chacune de nos communautés. Le théâtre populaire lui aussi connaît un renouveau. Des lieux historiques ont été préservés. Parfois même, comme sur cette montagne, des erreurs du passé ont été corrigées.

Faire obstacle au progrès technique, personne n'y songe, et telle n'est pas la tâche du Heimatschutz. Ce que veut le Heimatschutz, c'est que les constructions nouvelles, quelles qu'elles soient, usines, gares, voies de communication, soient adaptées au cadre existant, soient insérées avec le plus de discrétion possible dans l'ambiance naturelle ou architecturale. Atteindre ainsi à une harmonie maximum, tel est le but auquel il faut viser. La Ligue du Patrimoine national, à mon avis, verra ses efforts couronnés d'un succès d'autant plus net qu'elle connaîtra les limites que les circonstances et les besoins nouveaux lui imposent. Dans chaque cas particulier il lui incombe de rechercher la meilleure solution.

Selon la bonne tradition helvétique, librement, sur votre initiative et sous votre responsabilité, vous avez accompli une œuvre considérable; vos succès seront plus grands encore à l'avenir. Toutefois votre vœu est bien compréhensible de voir l'Etat sortir de son attitude passive et vous prêter un appui résolu. Ce vœu n'est point d'hier. Il y a plus de vingt ans le Conseil Fédéral a consulté les gouvernements cantonaux et a demandé leur avis au sujet d'une loi fédérale visant la protection des monuments et des beautés naturelles. De la part du plus grand nombre des cantons la réponse fut négative. Plusieurs autorités cantonales déclaraient qu'une telle législation n'était ni désirée ni nécessaire. Certaines d'entre elles contestaient à la Confédération — et cela avec raison — le droit de légiférer en ce domaine. De l'avis de la majorité, les cantons étaient armés pour exercer la protection nécessaire. Nous créâmes alors la Commission fédérale des monuments et des sites (Natur- und Heimatschutzkommission), dans laquelle votre ligue elle aussi a ses représentants, et qui, pendant ces vingt dernières années, nous a rendu de bons services. Pro Helvetia a plus d'une fois répondu aux appels que vous lui adressiez. Mais nous voulons faire un pas de plus. Il y a peu de jours le Conseil National a adopté une motion qui invite le Conseil Fédéral à prendre contact avec les cantons et avec les associations intéressées en vue d'introduire dans la constitution un article nouveau relatif à la protection des sites et des monuments. Le Conseil Fédéral appuie sans réserve ce projet. Nous avons même anticipé, et chargé la commission que je mentionnais tout à l'heure d'étudier cette question et d'élaborer le texte de l'article envisagé. J'ai l'espoir que le Conseil des Etats adoptera lui aussi la motion votée par le National. Je ne puis naturellement prévoir l'attitude que prendront les cantons. Quoi qu'il en soit, nous chercherons une formule qui ne lèse en rien leurs droits; nous devrons la trouver. En ces matières la Confédération ne sera autorisée à intervenir qu'en cas de nécessité, c'est-à-dire quand on se trouvera en présence d'un projet dont l'exécution s'étendra au-delà des frontières d'un seul et unique canton.

Pour conclure je salue et félicite encore une fois la Ligue pour la Sauvegarde du Patrimoine national à l'occasion de son cinquantenaire. Je remercie la Ligue, ainsi que toutes les associations qui poursuivent un but analogue, pour tous les efforts couronnés de succès qu'elles ont accomplis dans le sens de leur idéal.

Heimatschutz est synonyme d'amour du pays. L'Etat ne peut forcer personne à aimer. Des hommes seuls peuvent enseigner et inculquer l'amour. C'est pourquoi il est si important qu'il se trouve des hommes et des femmes qui vénèrent et protègent le visage de la patrie notre mère, afin que celle-ci nous devienne toujours plus chère, afin que la Suisse soit toujours plus digne d'être aimée. Puisse votre activité, dans le demi-siècle qui s'ouvre aujourd'hui, être récompensée par le succès, et puisse-t-elle être en bénédiction au pays.

(Trad. L. G.)

Salutations latines

Henri Naef, vice-président du Heimatschutz suisse

Sur cette montagne de 1800 mètres, les Welches sont en minorité, comme ils le sont aussi sur le territoire fédéral. Cependant, vous avez tenu à ce que leur porteparole témoigne de leurs convictions en cette journée où nous célébrons le Cinquantenaire du Heimatschutz suisse. J'ai donc l'honneur de vous remercier en leur nom.

A vrai dire, ma mission est fort belle. Car nos annales communes permettent de proclamer une réalité spirituelle que nos statuts, si consciencieux, n'ont pas évoquée. Pourtant elle domine avec majesté la légion sans cesse renouvelée des combattants que nous sommes. Nous lui donnons le nom de *Patrie*, parce qu'il faut bien un terme pour désigner les forces subtiles auxquelles nous sommes soumis, sans que nous en ayons pleine conscience.

Or, il se trouve que, dans le permanent effort accompli durant un demi-siècle par des milliers d'hommes et de femmes, il n'y eut jamais entre nous que bonne volonté, unité profonde, sincérité unanime.

Les barrières que nous impose l'histoire ont disparu par enchantement. Il n'y eut plus à les franchir; elles se sont évanouies, ce qui est bien proche du miracle. En dépit de la diversité des origines, des opinions, des croyances, des idiomes, l'élite s'est constamment formée et reformée sous la seule inspiration d'un sentiment collectif: l'amour du pays où il plut à Dieu de nous faire vivre.

Il le faut bien dire, cette unanimité dans l'action n'aurait pu se manifester sans la sagesse d'une constitution qui respecte les droits de tous et fait reposer sur chacun les responsabilités publiques. Il n'en demeure pas moins que nos troupes de vivants et de morts se sont recrutées spontanément, sous le souffle de l'esprit.

Ce fut même une femme, née Française et devenue par mariage notre compatriote, qui, sur les rives du Léman, leva la bannière de notre grand rassemblement. « Dans un pays comme la Suisse, le respect dû à sa splendeur s'impose! » s'écria Marguerite Burnat-Provins dont la voix s'entendit au loin. Les champions surgirent de partout. Des écrivains, des artistes, des patriotes s'annoncèrent, entre lesquels Philippe Godet, Georges de Montenach, Virgile Rossel, Ernest Bovet, puis Guillaume Fatio et son frère Edmond, ultimes représentants d'une génération enthousiaste qui, de Romandie, rejoignit le contingent formé par le conseiller d'Etat bâlois Burckhardt-Finsler et ses lieutenants. Comment choisir dans cette foule ceux dont nos chroniques consacrent les mérites?

Le juge bernois Ariste Rollier, président remarquable, était bilingue; d'autres ne l'étaient pas. Aucun heurt pourtant ne vint jamais nous blesser. De sorte qu'après vingt ans de collaboration assidue, je ne puis empêcher mes pensées de